

Période de questions

Séance ordinaire du 27 avril 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
21 septembre 2020	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Est-ce possible de mandater le Service des loisirs ou de l'environnement afin de mettre sur pied un comité qui s'adresse aux utilisateurs qui vont faire leurs courses à vélo ou à vélo avec assistance électrique depuis l'emprise nord-ouest du boulevard Saint-Luc (secteurs Saint-Luc et L'Acadie) vers les autres secteurs de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu?</p>	<p>Une présentation et une consultation publique sur le plan directeur du réseau cyclable auront lieu avant l'été et, par la suite, un sous-comité du comité de circulation sera créé.</p>		Actif
23 novembre 2020	<p><u>Roxane Rivard – 468, rue des Fortifications</u></p> <p>Lors de la séance d'information du projet du 371, boul. Saint-Luc, il y a eu plusieurs questions concernant l'implantation d'une nouvelle école dans le secteur Saint-Luc. Lors de sa réponse, madame Linda Bonneau a mentionné qu'il y avait des discussions, mais aucune confirmation. Pourtant, au même moment, le Canada Français publiait que la Ville et le Centre de services scolaire ont identifié deux sites dans le secteur Saint-Luc. Est-ce que le secteur des clubs de golf Les Légendes et/ou Les Boisés de la Mairie serait aussi visé par l'implantation d'une école?</p>	<p>L'école des Savanes a une capacité totale de 34 groupes. Pour l'année 2021, l'école accueille 33 groupes. Actuellement, l'école est en mesure d'accueillir tous les étudiants du quartier. Dans les cinq prochaines années, une légère baisse des étudiants est envisagée, selon le ministère.</p>		Clos
10 décembre 2020	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Dans le dossier du club de tir de L'Acadie l'article 20 de l'entente du</p>	<p>La présentation aux membres du conseil</p>		Actif

Période de questions

Séance ordinaire du 27 avril 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>22 décembre 2016 : « Pendant le délai, les activités du champ de tir qui sont actuellement en opération sur le lot 6 022 234 pourront être maintenues conformément à la réglementation en vigueur. »</p> <p>Est-ce que la Ville, sans mettre en péril l'entente du 22 décembre 2016, peut se doter d'un règlement efficace au niveau du bruit provenant des champs de tir étant donné que Carrière Bernier et 9088-7662 ne respectent pas cette entente de mettre fin à tous les tirs extérieurs pour juillet 2020?</p>	<p>municipal aura lieu le 11 mai prochain.</p>		
<p>10 décembre 2020</p>	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>L'ÉTS en collaboration a publié en novembre 2020 un guide à l'intention des municipalités sur la gestion et planification des activités récréatives extérieures bruyantes, dont les champs de tir.</p> <p>En attendant la décision des diverses cours de justice, ce qui risque d'être long et sans mettre en péril l'entente du 22 décembre 2016, est-ce que notre ville a l'intention de suivre ces recommandations de l'ÉTS et modifier son règlement actuel qui ne permet pas de contrôler les nuisances par le bruit provenant des activités des champs de tir?</p>	<p>La présentation aux membres du conseil municipal aura lieu le 11 mai prochain.</p>		<p>Actif</p>
<p>20 janvier 2021</p>	<p><u>Julie Lefebvre – 33, rue François</u></p> <p>Un panneau d'arrêt a été installé au coin</p>	<p>La prochaine réunion du comité sur la</p>		

Période de questions

Séance ordinaire du 27 avril 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
20 janvier 2021	<p>de Héroux et d'Iberville. Comme il n'était pas visible, il a dû être déplacé (vers le sud). J'emprunte cette traverse au moins deux fois par jour. Depuis le 7 janvier, j'ai été témoin de plusieurs interceptions policières parce que les voitures ne s'arrêtent pas. Ma famille et moi avons failli être happées alors que nous étions engagées pour traverser. Ce matin, c'est la brigadière qui a failli l'être. Je vous écris justement à ce sujet : sa présence est toujours requise pour les élèves piétons. Il ne faudrait pas que son mandat se termine le 22 janvier.</p> <p><u>Cathy Émond – 547, rue Choinière</u></p>	<p>sécurité publique prévue demain a été annulée. La prochaine réunion aura lieu le 26 mai 2021.</p>		Actif
21 janvier 2021	<p>Bonjour, vous avez mis un stop au coin du boul. d'Iberville et de l'av. Héroux et une brigadière est présente le matin et le soir. Cependant est-ce qu'elle va demeurer là jusqu'à la fin de l'année? J'ai observé, à de nombreuses reprises, que les automobilistes ne font pas leur stop ou bien le font très vite, ce qui ne laisse pas le temps aux enfants de traverser. Situation très dangereuse pour nos enfants qui vont/reviennent de l'école. La police effectue de la surveillance et arrête régulièrement des automobilistes n'ayant pas fait de stop. Svp conserver la brigadière. Merci!</p> <p><u>Caroline St-Onge – 104, rue François</u></p> <p>Bonjour, nous vous remercions pour la mise en place du stop au coin de la rue Héroux et le boul. Iberville. Par contre il y a</p>			

Période de questions

Séance ordinaire du 27 avril 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	encore plusieurs voitures qui ne font pas l'arrêt même au moment où les enfants veulent passer à la fin des classes, même avec la brigadière. Est-ce possible de faire augmenter la présence policière à cet endroit et de garder la brigadière en place jusqu'à la fin de l'année scolaire. Je suis très inquiète pour la sécurité de mes enfants. Merci			
26 janvier 2021	<u>Joanne Mailloux – 71, rue Jean-Baptiste</u> Feu de foyer qui empeste la créosote et qui pénètre les maisons. Le virage vert est où?	Le comité sur l'environnement et le développement durable s'est réuni le 1 ^{er} avril afin d'étudier cette question et la Ville effectuera de la sensibilisation et de la conscientisation relativement à la qualité de l'air et ses impacts sur la santé. Une station de qualité de l'air sera implantée à court terme sur le territoire par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.		Clos
22 février 2021	<u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u> Concernant les bruits impulsionsnels provenant du club de tir de l'Acadie et le non-respect du règlement sur le bruit indiquant un maximum de 60 dB (A), qu'est-ce que la ville entend faire, à court terme, pour permettre aux résidents qui subissent toujours des crêtes sonores atteignant jusqu'à 85,6 dB (A)?	La présentation aux membres du conseil municipal aura lieu le 11 mai prochain.		Actif

Période de questions

Séance ordinaire du 27 avril 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
22 février 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>En 2017 selon l'article 10 de l'entente entre la ville et Bernier 9088, une expertise conjointe a déterminé la superficie du milieu humide présent dans le boisé du champ de tir (6 022 233). Cette superficie est incluse dans la banque virtuelle de terrain selon un ratio 1:10. Est-ce que 1 m² du milieu humide compense 10 m² de terrain en développement domiciliaire? Quelle est la superficie exacte du milieu humide du lot 6 022 233?</p>	<p>1) En attente d'un suivi.</p> <p>2) Une superficie de milieu humide de 10 ha sur ce lot.</p>		<p>Actif</p> <p>Clos</p>
26 février 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Dans le contenu de l'entente du 22 décembre 2016 entre la Ville et Bernier 9088, il y a une liste des boisés que la Ville a achetés. Pourquoi le lot 6 022 218 de 11.73 hectares n'existe plus présentement sur le site Internet de la Ville (voir fichier joint)? lot-6022218</p>	<p>Ce lot a fait l'objet d'une opération cadastrale pour être divisé en deux lots distincts, soit les lots 6 369 637 et 6 369 636. Les deux nouveaux lots demeurent identifiés au plan de conservation.</p>		<p>Clos</p>
29 mars 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Considérant que le guide de la GRC qui s'intitule acoustique des champs de tir recommande de tenir compte du bruit jusqu'à 3 kilomètres de distance pour un champ de tir extérieur (voir fichier joint</p>	<p>La Ville possède l'information nécessaire pour démontrer les années de construction des résidences par rapport au début des activités du champ de tir.</p>		<p>Clos</p>

Période de questions

Séance ordinaire du 27 avril 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>section 4.2.1 du guide de la GRC). Considérant que des résidences étaient déjà construites avant l'ouverture du champ de tir de l'Acadie vers 1960, dont la nôtre en face du champ de tir et construite en 1940.</p> <p>Considérant que le club de tir de l'Acadie dans la défense à la cour supérieur, laisse entendre que les plaignants sont tous arrivés après le début des opérations du club (voir fichier joint article 6 du jugement 2015QCCS3444 et 158 du jugement 2020QCCS2664).</p> <p>Est-ce que la ville dispose d'une banque d'informations pour éclaircir cette situation nébuleuse au niveau du principe de l'antériorité ?</p>			
1 ^{er} avril 2021	<p><u>Nadège Rioux – 1490, av. Saint-Paul, Saint-Césaire</u></p> <p>Chers élus, vous avez peur de la poursuite des promoteurs, mais avez-vous peur des poursuites de vos citoyens?</p> <p>La protection de nos forêts est plus que primordiale pour essayer d'atteindre nos objectifs globaux de réduire les effets des changements climatiques à moins de 1,5 °C.</p> <p>Pour cela, nous devons absolument protéger les quelques milieux naturels et humides qui nous donnent un peu d'espoir à ce que la vie continue sur terre. Merci!</p>	<p>Monsieur le Maire partage les mêmes préoccupations.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 27 avril 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
1 ^{er} avril 2021	<p><u>Alexandre Bossé – chemin des Patriotes E.</u></p> <p>Bonjour,</p> <p>Est-ce possible de savoir pourquoi le sujet 14.2.2 de la séance du conseil municipal du 30 mars dernier a été retiré de l'ordre du jour?</p>	<p>Il s'agit d'une demande d'usage conditionnel. Notre règlement stipule qu'un avis public doit être diffusé sur le site de la Ville et une affiche doit être placée sur le site visé pendant 15 jours.</p> <p>Comme il s'agit d'un numéro de lot sans adresse, l'affiche a été mise sur le mauvais terrain, d'où le retrait du sujet à la séance du 30 mars.</p> <p>Dans l'intervalle, l'affichage s'est effectué au bon site et le dossier a été remis à l'ordre du jour de la séance de ce soir.</p>		Clos
7 avril 2021	<p><u>Louise Dionne – 123, rue Fernand-Séguin</u></p> <p>Considérant qu'il y a plus de 98 000 citoyens dans la ville de Saint-Jean, combien de citoyens différents ont déposés des plaintes concernant le bruit de l'aéroport de Saint-Jean en 2020?</p>	<p>En 2020, 444 plaintes concernant le bruit à l'aéroport ont été déposées par 51 plaignants.</p>		Clos
7 avril 2021	<p><u>Julie Sirois – 27, boul. Saint-Joseph</u></p> <p>Bonjour, j'appelle souvent au fil des années pour me plaindre de la malpropreté sur des terrains privés. Je sais que des inspecteurs vont sur place pour voir si la plainte est fondée.</p> <p>1) J'aimerais savoir quelles sont les étapes suivantes, entre autres, combien de fois la Ville communique avec le propriétaire du</p>	<p>1) Pour les terrains privés, c'est la responsabilité des propriétaires d'entretenir leur terrain. Un inspecteur intervient lorsqu'une plainte déposée est fondée. L'inspecteur peut émettre une contravention si le propriétaire ne remédie pas à la situation.</p> <p>2) Pour les terrains publics, au début du</p>		Clos Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 27 avril 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>terrain et après combien de temps l'inspecteur retournent sur les lieux pour voir si la situation est réglée et si ce n'est pas le cas, est-ce qu'une amende est donnée?</p> <p>2) Pour ce qui est des terrains de la ville, il y a beaucoup de déchets, mais la plupart du temps, après que j'aies appelé aux Services des travaux publics, des employés vont faire le ménage.</p> <p>Gardons notre ville propre, pas nécessaire d'attendre le travail des bénévoles de la Journée de la Terre. Merci.</p>	<p>printemps, les équipes de travail des travaux publics sont organisées de manière à couvrir les différents secteurs de la Ville par ordre de priorité pour le nettoyage des voies de circulation, de l'ensemble des parcs et espaces verts municipaux et des terrains adjacents aux bâtiments municipaux.</p> <p>En tenant compte des effectifs dont nous disposons, il peut s'écouler quelques semaines entre la fonte de la neige et la fin des opérations de nettoyage.</p> <p>Cependant, lorsque des citoyens nous signalent des situations problématiques hors-normes, nous organisons le travail afin de replanifier les opérations quotidiennes pour répondre dans les plus brefs délais.</p> <p>La propreté de notre ville est une priorité pour notre service des travaux publics et nous apprécions recevoir les commentaires des citoyens nous permettant d'améliorer notre offre de service.</p>		
9 avril 2021	<p><u>Joannie Choinière – 962, rue Meunier</u></p> <p>Question au sujet d'une urgence sanitaire.</p> <p>Nous savons que présentement, en 2021, l'environnement est d'une importance capitale.</p> <p>Est-ce qu'il est normal qu'en 2021, il n'y a</p>	<p>Selon le règlement no 389 de la MRC, chaque unité à desservir doit se procurer chez Compo-Haut-Richelieu le bac de récupération. Les propriétaires d'immeubles doivent fournir à leurs</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 27 avril 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>pas de bac de recyclage pour les établissements à multi-logements et que les locataires doivent jeter leur recyclage à la poubelle à certains endroits à St-Jean-sur-Richelieu?</p>	<p>locataires ce bac.</p> <p>Pour l'adresse en question, après vérification par Compo-Haut-Richelieu, il y avait des bacs à cette adresse jusqu'à tout récemment. Ceux-ci ont été retirés par le propriétaire à la suite d'un malentendu. Compo-Haut-Richelieu est à organiser avec le propriétaire le retour des bacs qui se fera très prochainement.</p>		
<p>12 avril 2021</p>	<p><u>Mélanie Raymond – 72, rue de la Colonelle</u></p> <p>Bonjour,</p> <p>La Ville nous demande régulièrement d'être local, d'encourager NOS commerçants.</p> <p>J'aimerais savoir si elle applique cette même ligne de pensée dans le choix de ses candidats pour les postes vacants qu'elle offre? Merci.</p>	<p>Dans les processus de dotation avec des candidats de l'externe, nous appliquons des principes basés sur l'admissibilité des candidats, c'est-à-dire que la personne détient le diplôme requis pour l'emploi ainsi que les années d'expérience pertinentes. Tous les processus de dotation sont faits de façon impartiale et nous embauchons le candidat qui répond le mieux aux critères de sélection, sans tenir compte de son lieu de résidence. Nous voulons la meilleure personne pour le poste et son lieu de résidence n'est pas un critère de sélection et ne peut l'être en vertu de la Loi.</p>		<p>Clos</p>
<p>16 avril 2021</p>	<p><u>Serge Mainville – 404, rue Maisonneuve</u></p> <p>J'ai vu une photo de la tour d'eau de Vaudreuil-Dorion. Pour notre tour d'eau? AF2E70E0-7BA3-4B4D-8376-D1C4EA8B0BB6.png</p>	<p>Aucune question et nous n'avons pas de tour d'eau.</p>		<p>Clos</p>

Période de questions

Séance ordinaire du 27 avril 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
20 avril 2021	<p><u>Caroline Mérineau – 1345, rue Bernier, app. 202</u></p> <p>Bonjour,</p> <p>Je suis nouvelle citoyenne de SJSR depuis l'été passé et j'aimerais savoir s'il y a du développement quant à la réfection de la rue Bernier vers le boul. St-Luc?</p> <p>Est-ce qu'il est prévu d'y faire une piste cyclable ou, du moins, une place pour marcher. Je ne me sens vraiment pas en sécurité en sortant de chez moi.</p> <p>Merci de me revenir.</p>	<p>Le SIGE travaille actuellement un projet de réaménagement et d'urbanisation complet de la rue Bernier, entre Moreau et Pierre-Caisse, le tout tel que prévu au PTI.</p> <p>Des trottoirs, une piste polyvalente et la réfection des infrastructures (égout, aqueduc, etc.) et de la chaussée notamment font partis du projet.</p> <p>Les travaux figurent au PTI en 2023-2024.</p>		Clos
21 avril 2021	<p><u>Jérémie Dion – 429, rue Maisonneuve</u></p> <p>J'ai appris récemment que le recyclage et les ordures vont être ramassés aux 2 semaines, et ce, incluant la période estivale. Je trouve cette situation vraiment déplorable!</p> <p>Mes questions :</p> <p>1) Qui est le représentant du conseil de ville chez Compo Haut-Richelieu?</p> <p>2) Qui est le représentant du conseil de ville à la MRC du Haut-Richelieu?</p> <p>3) Considérant que la ville paie 80 % du budget de la MRC, la ville a-t-elle le dernier mot sur certaines décisions ?</p> <p>Merci.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Le maire Alain Laplante. 2) Le maire Alain Laplante. 3) Pour qu'une décision soit prise, il doit y avoir une double majorité, c'est-à-dire une majorité d'élus où le maire détient quatre votes à la table du conseil de la MRC et une majorité de la population. Comme la Ville SJSR a 80 % de la population de la MRC, il n'y a pas de décision qui peut être prise sans l'accord du maire de la Ville SJSR. 		Clos Clos Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 27 avril 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
21 avril 2021	<p><u>Patrick Barrière – 1222, rue Jean-Melançon</u></p> <p>Chers conseillers et conseillères, Monsieur le maire,</p> <p>Compte tenu de la volonté de la Ville d'encourager la mobilité durable et l'environnement, compte tenu de la température clémente hâtive au printemps et tardive à l'automne de plus en plus fréquente, serait-il possible de modifier la période d'interdiction de stationnement des véhicules dans les pistes cyclables de l'ensemble de la ville du 1^{er} mars au 1^{er} décembre de chaque année civile?</p> <p>Cela encouragerait non seulement les déplacements écologiques, la pratique d'activités récréatives et sportives, mais surtout assurerait l'utilisation sécuritaire des pistes cyclables pour l'usage auquel ces infrastructures ont été conçues à la base.</p> <p>Merci d'avance pour l'attention portée à cette demande.</p>	<p>Les services municipaux étudient actuellement la possibilité de rendre les pistes cyclables accessibles à l'année. Bien qu'il puisse paraître simple à la base, l'atteinte de cet objectif doit considérer plusieurs aspects, comme l'acquisition d'équipements de déneigement adaptés aux pistes cyclables et le remplacement des 250 panneaux de signalisation au coût approximatif de 65 000 \$.</p> <p>Conformément à l'échéancier des travaux menant à cet objectif, nous devrions être en mesure de répondre positivement à votre demande dans un horizon de un à trois ans.</p>		Clos
23 avril 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Considérant que Bernier et 9088 ont accepté la médiation accréditée privée afin de trouver une solution qui permettrait la réalisation de l'entente du 22 décembre 2016, soit la cessation de tous les tirs extérieurs au champ de tir de L'Acadie (tirs aux pigeons d'argile et tirs à</p>	<p>Le médiateur est choisi et les séances de médiation débuteront prochainement.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 27 avril 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>la cible).</p> <p>1) Est-ce qu'un médiateur a été nommé?</p> <p>Si oui :</p> <p>2) Pouvons-nous connaître son nom?</p> <p>3) Est-ce que des rencontres de médiation ont déjà eu lieu?</p> <p>Si non :</p> <p>4) Est-ce que des dates de rencontre pour débiter la médiation sont déterminées?</p> <p>5) Est-ce que la durée du processus de médiation, comme le recommande le guide de médiation du barreau, va être déterminée d'entrée de jeu afin de ne pas prolonger inutilement le problème de nuisance par le bruit?</p> <p>Q1_DM_2021-04-27.pdf</p>			
23 avril 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Le rapport SNC-Lavalin sur le bruit émis par le club de tir de L'Acadie montre au tableau 1 que la tolérance de 60 dB(A) du règlement de notre ville est la plus élevée des diverses réglementations municipales, comparativement aux villes de Saint-Lambert, Laval, Montréal, Québec et le MELCC.</p> <p>Le tableau 15 du même rapport montre que le bruit du champ de tir de L'Acadie a excédé la limite de 60 dB(A) régulièrement durant les 6 jours de tirs mesurés par</p>	<p>1) Oui.</p> <p>2) Oui, mais en cas de contestation, cela ne serait pas crédible aux yeux d'un juge.</p> <p>3) Une présentation aux membres du conseil municipal aura lieu le 11 mai prochain.</p>		<p>Clos</p> <p>Clos</p> <p>Clos</p>

Période de questions

Séance ordinaire du 27 avril 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>sonomètre.</p> <p>1) Est-ce que notre ville a donné des constats d'infractions à la suite des multiples dépassements observés lors de ces évaluations du niveau de bruit?</p> <p>2) Est-ce que la ville peut émettre plus d'un constat d'infraction par jour s'il y a une multitude de dépassement?</p> <p>3) Considérant que la réglementation actuelle de notre ville est déficiente (60 dB(A) et sous-estime cette nuisance par le bruit des armes à feu, dans plusieurs secteurs (tableau 15), est-ce que notre ville va apporter les correctifs nécessaires à sa réglementation sur le bruit provenant des champs de tir?</p> <p>2016-04-Rapport-etude-de-bruit-ete-2015-SNC-Lavalin-avril-2016.pdf</p>			
23 avril 2021	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Concernant l'article 10 du protocole d'entente entre la ville et le club de tir de L'Acadie traitant de la banque virtuelle de terrains et qui se lit comme suit : «... afin de compenser les taxes et les droits, en lien avec la réalisation de tout projet de développement, dont notamment le 15 % de droit de développement exigible par la ville pour un nouveau projet ».</p> <p>1) Malgré la réponse adressée à une citoyenne le 26 janvier dernier expliquant ce processus, est-ce que la ville peut</p>	En attente d'un suivi.		Actif

Période de questions

Séance ordinaire du 27 avril 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>produire une carte de cette banque de terrains virtuelle qui vise la préservation des habitats naturels?</p> <p>2) Également, est-ce que la ville est en mesure d'expliquer ce processus de compensation en offrant une présentation réelle ou fictive permettant d'illustrer concrètement ce type de transaction?</p> <p>3) Enfin, est-ce que la ville peut nous donner l'origine de ce concept, ainsi que les raisons qui ont favorisé l'adoption de ce modèle de compensation plutôt qu'un autre?</p> <p>Merci pour l'intérêt que vous portez à nos questions.</p>			
26 avril 2021	<p><u>Normand Gagnon – 90, rue du Boisé-de-l'île</u></p> <p>J'aimerais savoir s'il est possible de modifier le règlement sur le bruit extérieur les fins de semaine à partir de 17 h.</p> <p>Serait-il possible que pour les mois d'avril à juin et de septembre à décembre, le bruit extérieur soit autorisé jusqu'à 19 h. Il est souvent difficile de nettoyer notre terrain la semaine et nous n'avons pas assez de temps la fin de semaine lorsque nous devons arrêter de passer la tondeuse ou le souffleur à feuilles à 17 h. Merci!</p>	<p>La question sera traitée lors de la présentation sur le bruit qui sera faite au conseil municipal le 11 mai prochain.</p>		Actif

Période de questions

Séance ordinaire du 27 avril 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
26 avril 2021	<p><u>Chantal Bellavance – 491, rue des Fortifications</u></p> <p>Bonjour monsieur le maire,</p> <p>Un document photocopie préparé par AGC Communications a été collé sur la porte de notre maison le vendredi 23 avril et annonce une « Consultation citoyenne sur l'avenir du secteur Bergère, incluant le terrain de golf Les Légendes » en trois étapes débutant le 28 avril et se poursuivant le 26 mai et le 22 juin.</p> <p>1) Est-ce que la ville de St-Jean -sur-Richelieu a organisé cette consultation ?</p> <p>2) Sinon, est-ce que la ville prévoit organiser sa propre consultation publique auprès des riverains du golf des Légendes ?</p> <p>Merci de bien vouloir répondre à cette question.</p>	<p>1) Non. Cette consultation est organisée par les propriétaires ou les investisseurs du Club de golf Les Légendes.</p> <p>2) Les membres du conseil municipal ne sont pas tous du même avis quant à la tenue de cette consultation.</p>		<p>Clos</p> <p>Clos</p>
26 avril 2021	<p><u>Normand Faucher – 21, rue Lebel</u></p> <p>Dans l'étude de CIMA+ du 11 mars 2020 qui fut demandée par la Ville, nous retrouvons aux pages 10 et 11 et au sommaire exécutif (page ii) qu'il y a un problème de sécurité avec la piste 11-29.</p> <p>Selon les normes actuelles du TP312 4^e édition, la surface de décollage de la piste 29 ne permet pas le dégagement minimal requis de 8 m au-dessus du chemin Grand-Bernier et aussi pour permettre l'aménagement des RESA. (aire</p>	<p>1) La question sera soumise au service juridique.</p> <p>2) Monsieur le Maire dit qu'il est certain que les travaux de la piste ne seront pas réalisés en 2021.</p>		<p>Actif</p> <p>Clos</p>

Période de questions

Séance ordinaire du 27 avril 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>de sécurité d'extrémité de piste). CIMA+ a donc recommandé que la longueur de la piste soit diminuée de 4012 à 3650 pieds et de déclasser la piste du groupe AGN IIIA à groupe AGN II.</p> <p>La question s'adresse donc au service juridique de la Ville :</p> <p>1) Puisque cette situation est connue de la Ville depuis le dépôt de cette étude le 11 mars 2020, quelle est la responsabilité encourue par la Ville en cas d'accident puisque qu'aucun correctif n'a été apporté à ce jour (CFS 22 avril 2020)?</p> <p>2) Quand entendez-vous réduire la longueur utile de la piste 11-29, cela en conformité avec la recommandation de CIMA+?</p>			
27 avril 2021	<p><u>Dominic Pétrin – 808, boul. Saint-Luc</u></p> <p>Lors de l'octroi du mandat à la firme d'avocats Langlois au montant de 215 000 \$ pour l'analyse de propos et procédures à prendre, est-ce que tous les élus étaient inclus dans cette démarche?</p>	Oui, tous les élus ont été rencontrés.		Clos
27 avril 2021	<p><u>Daniel Tremblay – 790, rue Montrichard</u></p> <p>M. Laplante, je vous remercie d'avoir répondu à ma question à la dernière séance du conseil. Je vois que tous les deux nous détestons les déficits. Étant donné que vous avez perdu votre cause à la CMQ et que vos frais d'avocats ont coûté environ 100 000 \$ à la Ville, est-ce que vous comptez rembourser votre déficit aux Johannais?</p>	Monsieur le Maire dit ne pas avoir de déficit envers les johannais.		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 27 avril 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
27 avril 2021	<p><u>Stéphane Lamarre – 468, rue des Fortifications</u></p> <p>Questions pour le conseiller Marco Savard</p> <p>Bonsoir, quelques citoyens des différents secteurs de la ville, sauf de St-Luc, ont commencé à recevoir depuis le 22 avril un dépliant de AGC Communications les invitant à une séance de consultation citoyenne prévue pour mercredi le 28 avril.</p> <p>Cette consultation, payée par le privé, concerne l'avenir du terrain de golf Les Légendes dont la fermeture définitive pour l'automne 2021 a été annoncée via ce dépliant.</p> <p>M. Savard, étant donné que le zonage actuel ne permet pas d'usage autre que le golf, quelle est votre position vis-à-vis le redéveloppement de cet espace vert et boisé?</p> <p>Étant donné que cette consultation s'étendra en trois étapes sur trois dates différentes, est-ce que vous irez quand même de l'avant avec la consultation publique de la ville, dont vous souhaitez la tenue depuis plusieurs mois déjà?</p>	<p>1) Monsieur le conseiller Marco Savard indique qu'il souhaite que le terrain de golf reste un terrain de golf. S'il y a des modifications à apporter au zonage, il mentionne que ce sont les citoyens de son secteur qui prendront la décision.</p> <p>2) Monsieur le conseiller Marco Savard n'est pas en mesure de dire s'ils iront de l'avant avec la consultation. Il doit faire pression sur les membres du conseil municipal. Soyez assuré que cette consultation dont il souhaite depuis longtemps n'est pas dans le but de faire de l'abattage d'arbres ou des développements résidentiels. C'est tout simplement une consultation pour expliquer aux citoyens quels sont les espaces dans ce million de pieds carrés qui pourraient être, entre autres, à la famille du club de golf Les Légendes, le secteur de la Bergère, les milieux humides, les boisés (les secteurs qui sont concernés) parce qu'il y a plusieurs personnes qui habitent aux alentours et il y a aussi la zone du golf de la Mairie. On ne parle pas de développement résidentiel, on veut juste voir qu'est-ce qu'on peut faire avec ces espaces qui ont du potentiel et où doit-on localiser la future passerelle. Il souhaite revenir rapidement avec une date pour cette consultation.</p>		<p>Clos</p> <p>Clos</p>